

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

L'ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD

ABUS, DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE

Pour assurer un environnement sécuritaire, juste et dans lequel on peut avoir confiance l'AS Brossard applique une politique TOLÉRANCE ZÉRO pour tous les actes d'abus, de discrimination, de harcèlement et de violence.

Nous apposerons l'égalité des chances, interdirons les pratiques discriminatoires et adhérerons à l'engagement de fournir un environnement dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect.

Toute personne a le droit de participer et de travailler dans un environnement favorisant l'égalité des chances et interdisant les pratiques discriminatoires. Toute personne a le droit d'être traitée avec respect et dignité.

La politique TOLÉRANCE ZÉRO s'applique à toute personne impliquée dans un ou plusieurs programmes, activités et événements de l'AS Brossard y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs, les officiels, les bénévoles, les gestionnaires, les membres de comité, les membres du conseil d'administration, les membres actifs, les spectateurs aux événements, les parents/tuteurs des athlètes et les membres du personnel de l'AS Brossard.

La politique TOLÉRANCE ZÉRO s'applique à tout moment pendant les programmes, activités et événements de l'AS Brossard, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les communications physiques et virtuelles.

La politique TOLÉRANCE ZÉRO s'applique aussi au comportement des personnes à l'extérieur des programmes, activités et événements de l'AS Brossard lorsqu'un tel comportement affecte de façon négative les relations au sein du Club, ou nuit à l'image et à la réputation du Club.

Toute violation de la politique TOLÉRANCE ZÉRO fera l'objet d'une enquête conformément à la *Procédure de résolution des différends, discipline et plaintes* de l'AS Brossard. De plus, l'AS Brossard et toutes personnes impliquées sont tenues par la *Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité de Soccer Québec*.

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

L'ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD

ABUS, DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE

Principes fondamentaux

Une chance égale de participer aux activités soit offerte à toutes les participantes et tous les participants, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté;

Chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle;

S'abstenir de tout comportement constituant de l'abus, du harcèlement, de la négligence et de la violence, ou de toute relation inappropriée avec une participante ou un participant;

Comprendre que l'abus, la discrimination, le harcèlement, la négligence, la violence ou tout comportement inapproprié ne sont en aucun cas tolérés;

Divulguer et de signaler l'abus, la discrimination, le harcèlement, la négligence, la violence et tout comportement inapproprié;

Ce n'est pas l'intention, mais la perception et l'impact qui déterminent si un acte constitue ou non un harcèlement;

Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants ;

S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité;

Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres;

*Pour les définitions légales complètes de ce qui constitue un abus, une discrimination, un harcèlement et une violence, veuillez consulter la *Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité du Soccer Québec.*

**Signaler à secretaire@asbrossard.com